America Bo Hill Selection area Ducup le Lagnon

nais o'On s'abonne a nom s ol siver a saumuris a el di chez tous les Libraires ;

Chez DONGREL et BULLIER, A PARIS, ez DUNGREL et BULLIER, Place de la Bourse , 33; Rue Flechier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

the serious part of the se

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Marsh Magen & Store 19 INSERTIONS.

RESERVES SOUT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reques et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas,
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

Chos MH. HAVAS-LAFFITE of Cic.

traire. - L'abonnemant doit être payé d'avance.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

celui-la, mais au bruit de la fusillada, je regerdai le lieut, RUMUAS, nous piquames

- Localneo y aventul de Koanana. - Le pourres dito qu'il y **on evoit** qua-

9 4 Juillet of 879. and

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — La Chambre, après depôt et adoption de plusieurs propositions, reprend la discussion des projets Ferry.

Le contre-projet de M. de Gaste n'est pas

On aborde la discussion des articles.

M. Keller développe sur l'article 1 er un amendement relatif à la collation des grades. Il rappelle que la proposition du retrait de la collation des grades n'était, - il était facile de le prévoir dès 4875 que le point de départ d'une campagne systématiquement et perfidement poursuivie contre la liberté de l'enseignement.

On contestait cependant alors ces conséquences, et M. Waddington déclarait formellement que le gouvernement ne voulait pas aller plus loin. Aujourd'hui, on peut mesurer le chemin parcouru, et l'on comprend que le président du conseil s'abslienne d'assister à ces débats. (Très-bien l'Arès-bien l' à droite.

On veut reprendre tout ce qui a été donné depuis trente ans, non-seulement en ce qui concerne la collation des grades, mais tout ce qui concerne les conditions d'existence des Facultés libres. On réduit les professeurs de ces Facultés au rôle de conféren-

Il y a, en outre, injustice évidente à faire juger par des professeurs de l'Etat les élèves des Facultés concurrentes.

L'orateur établit que rien ne justifie cette

mesure iniqué.

Il ajoute qu'en rendant les inscriptions gratuites, sauf à retrouver, pour l'Etat seulement, l'équivalent dans une augmentation du droit d'examen, on ruine les facultés libres

y a quelque chose de véritablement injuste et odieux à établir une sorte de douane sur l'instruction, et obliger les pères de famille à payer intégralement les frais de l'enseignement libre, et à contribuer, en outre, aux dépenses de l'enseignement officiel dont leurs enfants ne profiteront pas La diberté serait ainsi le privilége des riches (Trèsbien! à droite.)

Avant 1789, les bénéfices réalisés sur l'enseignement étaient considérés comme crime de simonie, et aujourd'hui encore, dans les congrégations religieuses, tous les bénéfices sont appliqués soit à la concession de bourses, soit à des améliorations d'intérei général.

Le projet de loi ne tend donc à rien moins qu'à la destruction pure et simple par la violence de l'enseignement supérieur dibre. Il lèse ainsi les principes et les intérêts les plus respectables, les droits sacrés des pères de famille et les droits acquis des Universités qui ent fait sous la garantie des lois, de grands sacrifices.

L'orateur cite notamment l'Université catholique de Lille, qui a dépensé plus d'un million pour organiser son enseignement, qui a constitué une bibliothèque de 34,000 volumes, des laboratoires, un dispensaire, etc.

Imposer aux pères de famille un enseignement dont ils ne veulent pas pour leurs enfants, serait la pire des persecutions. (Très bien l'irès bien l à droite.)

Pourquoi dono l'Etat refuserait-il aux ca-

tholiques une liberté qu'il laisse aux protestants et aux musulmans?

Il n'y a pas d'enseignement complet sans l'enseignement supérieur, qui peut seul réali-ser l'accord de la science et de la foi, du droit naturel et du droit chrétien.

L'intérêt de l'Université même est également en jeu, en supprimant une concurrence indispensable, en voulant lui rendre le monopole, on lui apportera la servitude.

Les professeurs sincèrement religieux ne pourront plus, sans être mal notés, manifester leurs sentiments. L'Université ne pourra plus avoir que des professeurs absolument républicains et libre-penseurs.

M. Keller démontre le caractère calomnieux et coupable des reproches qui servent de prétexte aux mesures projetées.

Il démontre l'unité de la part de tous les catholiques avec le Saint-Siège. On ne séparera ni les prêtres des évêques, ni les fidèles de leurs prêtres, qu'il ob simenari sinemus

Il y a un grand mouvement de l'esprit humain vers la foi. Depuis cinquante ans on travaille à la combattre en Suisse et en Allemagne. On n'a pas réussi, pinnehird con

Pourquoi n'y a-t-il plus de gallicans? Parce que cette guerre a fait et cimenté l'unité catholique. L'orateur démontre, à l'aide des plus hautes autorités, le Pape Léon XIII, l'archevêque de Paris, etc., que l'Eglise est à la tête du progrès et de la civilisa-

La doctrine révolutionnaire est une atteinte à nos traditions nationales.

L'orateur continue. 253019 80 250019 891

terminé par la mort du origen Lema-Napo-tion paut être reconstitué. En effet, ou rap-CONTROL OF VERSAILLES.

les dépositions parlaitement nelles, concér dantes entre elles, salaissantes de vérilé, de Il y a des gens qui arrivent par le talent, par l'audace, par la famille, et même par la médiocrité; tous les chemins mènent à Rome. M. Jules Ferry est arrivé par un calembour, et un calembour qui n'est pas de lui. En 1868, le futur ministre avait entrepris dans le Temps une campagne en règle contre M. Haussmann. Il expliqua le mécanisme des emprunts, les intérêts du premier emprunt de cent millions payés par un second emprunt de deux cents millions, et ainsi de suite jusqu'à la consommation des empreuts et des préteurs. Les articles que M. Ferry consacra à cette démonstration ne furent pas remarques; pour appeler l'attention du public sur ses Catilinaires, l'auteur songea à les réunir en brochure, mais il cherchait un titre:

« Appelez cela, lui dit Nefftzer, qui était un lettre, appelez cela « les Comptes fantastiques d'Haussmann ».

Ge titre, trouvé par le directeur du Temps, devart faire la fortune politique du brochurier. Personne ne lut le pamphlet, mais l'étiquette plut aux Parisiens qui sacrèrent aussitol M. Ferry grand homme.

L'avenir politique de l'ancien rédacteur du Temps manqua bien d'être tout à fait compromis pendant le siège. A trois reprises différentes, le futur ministre fut sur le point d'être fusillé par « les frères et amis », et s'il put se soustraire à leurs coups, il ne le dût qu'à l'intervention des cléricaux. Ces clericaux n'en font, du reste, jamais d'autres!

Je n invente rien. Au 22 janvier, attaqué dans l'Hôtel-de-Ville par Blanqui et ses seides, M. Ferry fut defendu a outrance par MM. de Legge, d'Auvergne et de Kervel. Les blanquistes tuerent M. d'Auvergne, mais M. Ferry n'eut pas une égratignure. Enthousiasmé par l'attitude

héroique de ces braves officiers pontificaux, - car MM. de Legge, de Kervel et d'Auvergne étaient d'anciens zouaves du Pape, - le maire de Paris ne voulut pas avoir, jusqu'à la fin du siège, d'autres gardes du corps que les mobiles dont ils étaient les chefs. Une cruelle expérience lui avait appris à se défier de ses coreligionnaires.

Au 25 octobre, deuxième sauvetage. Fait prisonnier et couché en joue par les Vengeurs de Flourens, M. Ferry s'apprêtait à réciter son acte de contrition, quand le bataillon de Saint-Sulpice déboucha tout à coup dans la salle où le maire de Paris était « ligoté ». En un clin d'œil, le bataillon des « cléricaux » chasse à coups de crosse les Vengeurs, puis délivre le futur adversaire du « cléricalisme. »

Le 13 mars, troisième alerte.

La Commune était à peu près maîtresse de Paris. Il était six heures du soir; M. Ferry songe aussitôt à mettre sa précieuse personne à l'abri des caresses ràdicales. Après avoir pris congé de ses employés, il se rend à la mairie du premier arrondissement qui, comme vous le savez, confine au presbytère de Saint-Germain-l'Auxerrois. Au moment où le maire de Paris entre dans le bâtiment municipal, des gardes nationaux reconnaissent l'habile administrateur qui leur a fait manger du pain de plâtre pendant le siège.

Aussilôt de formidables clameurs s'élèvent: A la lanterne, Ferry! vociferent cinquante communards, Ferry, à la lanterne! Quelques citoyens zélés se nantissent, chez l'épicier voisin, d'une cerde toute neuve; un des arbres de la place Saint-Germain fera l'affaire. Tremblant de peur, suant l'épouvante par tous les pores, M. Ferry se réfugie dans les caves de la mairie; mais ses administrés le suivent de près. Le pauvre homme voit déjà son squelette se balancer sinistrement à quelque gargouille du clocher, quand tout à coup un émissaire du presbytère vient chercher le patient et le conduit, par une communication secrète, dans la maison curiale où le maire de Paris peut se procurer un déguisement, à la faveur duquel il s'empresse de s'évader.

Telle est l'histoire de M. Ferry. A trois reprises différentes, les catholiques, au péril de leur vie, ont protégé les jours de celui qui devait plus tard le prendre de si haut avec eux. Vous voyez de quelle façon le ministre de l'instruction publique se souvient de ces services. Mais, au feit, pourquoi se gênerait-il? Les cléricaux ne sont-ils pas incorrigibles? M. Ferry est convaincu qu'à la prochaine émeute, ces « gens-là » seront encore bien capables de se laisser attendrir par ses larmes. En homme pratique, il flatte donc ceux qui peuvent le fusiller; mais quant à ménager le parti qui le sauverait encore, à quoi bon?

En résumé, le ministre n'a qu'une corde à son arc : c'est la haine. Les Jésuites ont été persécutés au XVIIIe siècle, c'est une raison suffisante pour qu'on les exécute au XIX woild toute son argumentation. M. Ferry n'est pas sorti de la Il est pour la reversibilité des peines. Supposons, par exemple, qu'un des ancètres de l'ancien brochurier ait subi le supplice de la roue sous François Ier. En bien le précédent imposerait au gouvernement le devoir de faire empaler le ministre de l'instruction publique, arrière petit-fils d'un roué. Tels sont les raisonnements avec lesquels, on mene aujour-

LA LIBERTÉ SOUS LA RÉPUBLIQUE.

Le gouvernement de la R. F. a pris pour devise ces trois mots: Liberté, Egalité, Fraternité, et rarement on fut moins libre, jamais l'injustice ne fut plus répandue, jamais il n'y eut plus de désaccord parmi les enfants d'une même patrie que sous le régime actuel. Pour le prouver, il suffit d'ouvrir les yeux et de regarder autour de soi.

Liberté? Est-ce la liberté de conscience que la République nous accorde? Les pères de famille ne seront bientôt plus libres de faire instruire leurs enfants par des maîtres de leur choix. Des magistrats, des fonc-tionnaires, du baut en bas de l'échelle hiererchique, sont révoqués parce qu'ils ont le courage d'affirmer leurs principes reli-

La liberté de la presse? Tous les jours des journaux sont saisis, poursuivis pour avoir osé dénoncer les abus de ceux qui devraient les réprimer, pour rire de gens qui semblent avoir pris à tâche d'être aussi ridicules que possible.

La liberté de la parole? Ne voit-on pas à chaque séance du Sénat ou de la Chambre les orateurs de la minorité interrompus par

les clameurs de la gauche? La liberté de penser même n'est plus tolérée. Ici, c'est un commerçant qui voit fuir un client haut place parce qu'il ne pense pas comme lui; là, un artisan que l'on ne fera plus travailler, parce qu'il a l'audace de penser et de dire que la République n'est pas le gouvernement de son choix. Ailleurs, c'est un employé de l'Etat que l'on menacera de destituer si sa femme continue à vendre des journaux qui ne flattent pas précisément les républicains. Voila cette liberté tant promise; c'est surtout maintenant que l'on voit la justesse de cet adage: « Promettre et tenir

Quant à l'égalité et à la fraternité républicaines, ce ne sont aussi que de vains mots, que nous essaierons une autre fois de réduire à leur juste valeur. EMILE PINGAULT.

Chronique générale.

Le ciel sénatorial est voilé de nuages. Une fraction des gauches se montre fort irritée des coups de ciseaux donnés par M. Jules Simon, rapporteur du projet de loi sur l'installation à Paris, dans l'article 5. Cet article, on le sait, donnaît aux présidents des deux Chambres le droit de composer et de requérir directement la force armée qu'ils jugeraient nécessaire à la garde de leurs précieuses personnes et de leurs assemblées. M. Gambetta, par exemple, qui avait, paraîtil, chaudement appuyé cet article, eut pu s'entourer à sa guise de toute l'armée de Paris. Ces précautions qui, soit dit en passant, n'indiquent pas de la part de M. Gambetta et du gouvernement une confiance excessive dans la population parisienne, ont paru exagérées à M. Jules Simon et à la majorité de la commission Celle-ci, en conséquence, a repoussé le principe de la fameuse « proposition des questeurs » et soumis le concours de la force armée à l'appréciation du ministre de la guerre.

A propos de la souscription de 2,000 ff. du consulst de France, au nom de son gou-. M. of L'AVOCAT DES JESUITES. Demonstration

Voilà la qualification que la Republique

française décerne à ce républicain de vieille date qui s'appelle M. Lamy.

Comme dans la langue de M. Ranc et de M. Gambelta, ces mots « avocat des Jésuites » expriment le dernier degré du mépris, on peut juger par là de leur exaspération.

On comprend d'ailleurs leur colère; car les journaux de Paris ou de province témoignent unanimement de l'impression profonde que le discours de M. Lamy à produite dans tout le pays. Et c'est à cet immense succès qu'il faut attribuer la résolution prise par les meneurs de l'opportunisme de faire déclarer l'urgence, d'étrangler le débat et d'enlever par surprise le vote des lois Ferry.

[Gazette de France.]

Cruzette de la contra de la figura de la fig

Plus il nous arrive de documents sur la mort du prince Louis-Napoléon Bonaparte, moins nous comprenons ce drame douloureux.

Nous donnons aujourd'hui les dépositions des soldats Willis et Grubb, des soldats Létoga et Cochrane, le guide zoulon, que nos lecteurs trouveront plus loin.

Il en résulte qu'à la première alerte, tout le monde est parli au galop sans ordre et sans commandement, chacun ne songeant qu'à sa propre sûreté et abandonnant les camarades et le prince démontés. C'était un véritable sauve-qui-peut.

Le lieutenant Carey en tête éperonnait son cheval, et quand on lui demandait de s'arrêter pour attendre le prince, il répondait : « Traversons la rivière d'abord, nous attendrons là-bas! »

Un soldat dit à son camarade: « Mets les éperons dans le ventre de ton cheval, mon garçon, le prince est par terre! »

Un troisième le cavalier Latoga, dépose qu'aucun ordre n'a été donné, soit de se rallier, soit de faire seu, soit de sauver le prince: et que de lieutenant Carey n'a dit que deux mois: « Partons vivement, dépêchons-nous! »

En résumé, tout le monde se sauvait! Et un journal anglais dit pourlant qu'on avait choisi les soldats parmi les plus braves! Qu'eussent donc fait les autres? Le soldat Grubb raconte que les Zoulous ont crié: « Voilà ces lâches Anglais!»

Nous n'oserions pas rapporter cette épithète si nous ne la trouvions dans les journaux de Londres eux-mêmes.

La vérité est qu'on se sauvait si vite que personne n'a vu tomber ni frapper le prince. On ne sait rien de sa fin tragique: les Zoulous seuls pourront la raconter.

Mais il y a encore un point bien plus obscur, et nous avouons que le fait est étrange on ne sait pas officiellement quelle position le prince occupait dans l'armée anglaise.

Tous les témoignages venus du Cap, ceux des chefs eux-mêmes, sont d'accord pour dire que le prince commandait la reconnaissance.

Or, le marquis de Salisbury a nié formellement le fait il y a deux jours en pleine Chambre des lords, en disant: « Puisque le prince n'avait pas de commission d'officier dans l'armée anglaise, il est donc impossible qu'il ait exercé aucun commandement militaire!»

Maintenant, nous n'y comprenons plus rien. Comment le prince portait-il donc l'uniforme anglais, puisqu'il n'avait point de commission d'officier? Comment un ministre peut-il déclarer impossible qu'il exerçat un commandement, quand tous les soldats, dans leur déposition, déclarent qu'its étaient commandés par lui?

Nous ne nous chargeons pas de concilier tout cela, encore moins d'éclaircir ce que les ministres anglais semblent embrouiller à dessein.

Quant à la manière dont a été menée cette reconnaissance avec des armes non chargées, des chevaux dessellés à deux pas de l'ennemi; quant à cette débandade honteuse au premier coup de fusil, à cet abandon du prince et de deux soldats démontés, nous nous bornons à rapporter les récits des journaux anglais. Nous ne jugeons pas; les faits parlent d'eux-mêmes, et nous les livrons à l'appréciation de tout officier et de tout homme qui a quelque connaissance du métier militaire et quelque sentiment du devoir.

A propos de la souscription de 2,000 fr. du consulat de France, au nem de son gouvernement, et de celle de 500 fr. de M. Fournier, ambassadeur de France près la

Sublime-Porte, pour contribuer à la recenstruction de l'école des Frères de la doctrine chrétienne de Smyrne, nous lisons dans un journal:

« Il est assez curieux de voir le consulat français de Smyrne et l'ambassadeur de la R. F. à Constantinople souscrire pour la réédification d'une de ces écoles chrétiennes que le gouvernement républicain s'efforce de supprimer chez nous.

» M. Fournier n'est pas, du reste, le seul des diplomates de la R. F. dont la conduite soit de nature à mécontenter le ministre de l'instruction publique. Tous les sénateurs qui représentent le gouvernement de M. Grévy à l'étranger — à l'exception teutelois de M. Challemel-Lacour — se sont prononcés contre les lois Ferry. »

PROCÈS DE M. PAUL DE CASSAGNAC.

M. Dauphin, procureur général, sontient que M. Paul de Cassagnac a commis un délit de droit comman et non un délit de presse. Long réquisitoire avec citation des articles incriminés. Il demande au Jury une répression énergique. M. Paul de Cassagnac démontre qu'il y a contre lui un parti pris de persecution. On veut chasser de la Chambre un député génant. Il lit les arncles de certains journaux radicaux contre la magistrature el la religion, articles non poursuivis; le président l'interrompt. Dans une brillante péroraison, il dit aux jurés : « Monarchistes comme republicains, vous devez m'acquitter au nom de la liberté. M. Lachaud va plaider. rigosia. En un clim d'uil, le bainilon ace « ciéricoux » chassé **é** coupa do crosse los

Les chemins de fer de l'État.

Le gouvernement a été autorisé depuis un an à racheter et à exploiter dix lignes secondaires de chemins de fer, comme celles de la Vondée, des Charentes, d'Orléans à Châlons et autres, qui n'avaient pu réussir à réaliser des produits suffisants. L'affaire étant mauvaise, l'Etat l'a prise pour son compte, c'est-à-dire pour celui des contribuables.

Celle année, le rapport de la commission présenté par M. Rouvier pour le service des travaux publics, se borne à annoncer que le gouvernement ne démande pas de subvention pour l'exploitation de ces lignes en 1880, parce que la gestion de l'Etat ne se solde pas en déficit. Pendant les six derniers mois de 1878 — année rendue exception-nellement favorable par le mouvement de l'Exposition universelle, — l'exploitation des lignes rachetées a produit un million et demi, ce qui permet d'évaluer à 3 millions l'excédant que donnera en 1880 la gestion de ce réseau acheté.

Le repport n'en dit pas davantage; il ne fournit aucun détail sur les dépenses et sur le produit de chaque ligne; le même mystère est observé sur les frais généraux; on se borne à donner aux Chambres et au public ce résultat en bloc: pas de déficit et excédant annuel de 3 millions.

Ce n'est pas sans motif qu'on a évité si prudemment d'entrer dans les détails nécessaires; le gouvernement a pensé qu'il fallait se borner à frapper l'opinion publique par un résultat sommaire et que tout le monde serait émerveillé d'apprendre qu'il n'y a pas de déficit.

En vérité, voilà une belle neuvelle de le gouvernement peut se flatter d'être un administrateur habile s'il se contente de pareils résultats. Peutêtre nous répondra t-on que ce résultat est trèssuffisant pour ceux qui se contentent de ce qu'ils appellent « la prospérité républicaine. » Mais il ne saurait en être ainsi pour ceux qui n'ont pas les mêmes moths de faire au public des contes bleus.

Examinons donc de plus près les chiffres qu'on nous présente comme de « favorables auspices. »

La loi du 18 mai 1878 a autorisé le gouvernement à rachèter, pour les exploiter provisoirement, dix lignes secondaires. Elles ont été achetées aux conditions suivantes.

Charles : in minutes :
charenies, fr. 443 KOK 000
Julier of the state of the second of the sec
Bressuire à Poitiers, 1,728,000
Saint-Nazaire au Croisic, 607,000
Orleans a Chalons, 1 ph lines and 47,324,000
Boitiers à Saumur, que senieg se 10,949,000
Maine-et-Loire, ab serious 880 14,618,000
Trois autres lignes, 94,000,000
94,000,000

Ce qui constitue une dépense totale de 334 millions. Pour les sommes non versées, l'Etat paie un intérêt de 5 0/0.

Pour celles qu'il a payées, il a créé des ressources par l'émission de 3 0/0 amortissable dont il sert l'intérêt aux porteurs. Voilà donc un capital de 22 millions engagé dans cette entreprise et qui doit y trouver sa rémunération. Or l'intérêt à 5 0/0 de 334 millions est de 16 millions 700,000 fr.; et encore, pour qu'il n'y ait pas de déficit réel, faut-il qu'avant de prélever ce produit net, on ait epéré des réserves considérables pour le renouvellement continuel du matériel fixe et roulant, qui se détériore avec rapidité. Nous supposons que ce prélèvement a été fait.

Mais le rapport de la commission déclare que le produit net ne dépassera pas 2 millions. Ce chiffre représente donc non pas 5 0/0 du capital engagé, mais moins de 1 0/0 des sommes affectées au rachat.

Pendant qu'il reçoit moins de 1 0/0 de revenu peur le capital de rachat et d'achèvement, l'Etat paie 5 0/0 d'intérêl. Il en résulte pour lui une perte de plus de 4 0/0 — soit plus de 13 millions par an.

En conséquence, cette exploitation qu'on déclare ne pas se solder en déficit, et dont on signale les « auspices favorables », se règle tous les ans par une perte nette qui dépasse 13 millions. Le rapport prend grand soin de n'en pas dire un mot.

Qui paie ces 13 millions? Ce sont les contribuables. L'exploitation des chemins de fer par l'Etat réalise donc absolument ce que nous avions annoncé. Il est vrai que le public est tellement surcharge d'impôts, il pourvoit à un budget si formidable, qu'il laissera ces 13 millions passer inaperçus dans la multitude des autres dépenses.

C'est bien sur co résultat que les gouvernants républicains ent compté; mais leur tort essentiel consiste à appliquer co raisennement à toutes les augmentations de dépenses en particulier, ce qui produit le résultat général dont nous payons si chèrement les frais.

républicaire et libre posseurs. M. Keher démontre le caractère calomnieux et coupab**ATIRAV, Ad**hes qui retvent

SUR LA MORT DU PRINCE LOUIS-NAPOLEON.

colirol ques avec le Saloi-Siège. On ne s

Nous avons reproduit, au nombre des documents transmis du Cap aux feuilles anglaises, le rapport pâle, incomplet, embarrassé, plein de réticences et de sous entendus, du lieutenant Carry, un officier de l'armée britannique, qui, pris d'une terreur folle, que ne justifiaient ni la grandeur du péril, ni le nombre des assaillants, s'est enfoi honteusement, sans détourner la tête, devançant les soldats éperdus et abandonnant sans vergogne son compagnon d'armes, le prince auquel on lui avait ordonné d'obéir, et les deux soldats qui ont trouvé la mort dans cette rencontre

Aujourd'hui, nous possédons les dernières pièces du procès, et le drame qui s'est terminé par la mort du prince Louis-Napoléon peut être reconstitué. En effet, au rapport du lieutenant Carey viennent s'ajouter les dépositions parfaitement nettes, concordantes entre elles, saisissantes de vérité, des soldats de l'escorte.

Ces dépositions ont été faites, sous serment, en présence de la commission d'enquête, présidée par le major Marshall et constituée pour recueillir les témoignages des survivants de l'expédition.

Nous détachons de ces témoignages les passages les plus saillants.

Voici l'extraît le plus caractéristique du long témoignage fourni par le sergent Willis :

Nous poursuivimes notre route jusqu'à trois heures, puis nous descendimes une colline vers un kraal, à environ cent mètres de la rivière Imbanano. Ce kraal contenait quatre à cinq huttes et le terrain était clair devant nous, mais tout autour, sur les côtes, s'étendaient de hauts gazons et des moissons encore debout.

Nous recumes du prince l'ordre de détacher les selles et de mettre nos chevaux à l'herbe. Nous nous couchâmes en dehors des huttes et nous primes du café, tandis que le Cafre s'occupait de faire boire les chevaux.

À 3 heures 50, le prince dit: « Donnons encore dix minules aux chevaux. » Le Cafre ramena les chevaux, et à 1 heures nous rechmes l'ordre de seller. Le Cafre dit qu'il avait vu au-delà de la rivière un Zoulou gravissant la hauteur opposée.

Nous sellions aussi vite que possible. Le prince donna l'ordre de monter, ce que nous simes tous, à l'exception du soldat Rogers, qui s'efforçait de saisir le cheval qu'il conduisait. A cet instant fut soudainement tiré une volée de coups de fusil, et nous partimes à la hâte, excepté Rogers, que je vis couché contre la putte

Contre la butte.
D. Avez-vous vu le prince?

R. Je ne puis le dire. J'ai vu deux hom-

mes tember de cheval, mais, étant au galop, je ne pus voir qui ils étaient. A environ cinquante mètres en avant était une espèce de donga, et quand nous rejoignimes le lieutenant Carey, on nous dit que l'ordre était de gagner le camp du colonel Wood. Les Zoulous continuèrent à tirer sur nous pendant deux cents mètres. Nous arrivames au camp tous ensemble à environ 7 heures.

D. Quel était le nombre des Zoulous?
R. D'après les coups tirés, je suppose une cinquanteine. Le caporal Grubb prit le cheval du prince et le monta, conduisant le sien propre à la main. Je n'ai jamais revu le prince.

Le récit du caporal Grubb offre un moindre intérêt. On y remarque cependant le fait que les Zoulous, en apercevant les Anglais prendre leurs dispositions de retraite, se sont écriés dans leur langue: « Voilà ces lâches d'Anglais! » La partie suivante de son interrogatoire est à noter:

— Quel a été le dernier ordre donné? — Le prince commanda: « A cheval », et je n'ai plus entendu d'autre-ordre après celui-là, mais au bruit de la fusillade, je regardai le lieutenant Carey, nous piquames tous des deux et nous partimes au galop.

— Combien y avait-il de Zoulous?

— Je pourrais dire qu'il y en avait quarante ou cinquante.

- Avec quelles armes firsient les Zoulous?

— D'après la blessure de la balle qui a frappé Abel, j'ai reconnu que c'étaient des fusils Martini-Henry.

Avant de monter à cheval, comment étiez-vous ranges?

— Nous étions en ligne, le prince nous faisant face; nous fournions le dos au kraal.

Le témoignage le plus net et le plus dramatique est celui du cavalier Cochrane:

Nous avons marché, je crois, vingt milles au-delà de la rivière, lorsque, vers dix heures, nous avons rencentré le general Wood à la tête de sa colonne descendant la colline. Nous times alors demi-lour à droite, et nous nous divigeames vers un kraal pour voir s'il y avait quelqu'un. Il était abandonné, et nous marchâmes encore cinq milles dans un terrain plat. Le prince ordonna alors de débrider et de laisser pattre les chevaux pendant un quart d'heure. Nous nous rendimes ensuite à un kraal entre la colline et la rivière.

Le prince nous donna l'ordre de desseller. Une heure après, le prince commanda de seller les chevaux. Cela fait, le lieutenant Carey fit remarquer qu'il était trois heures et demie, et le prince fit le commandement de se préparer à monter à cheval et ensuite de monter.

J'étais près de lui. Nous nous mimes en selle; mais je ne le vis pas en faire autant. Il arrangeait quelque chose, je pense, à sa bride: Tout à coup une décharge de mousqueterie éclate contre nous, et des Zoulous jettent un cri formidable.

Les chevaux furent effrayes et nous etimes de la peine à les maintenir. Quelques uns s'échappèrent; lorsque j'eus franchi la Donga à environ cinquante yards du kreal, je vis le prince à pied, serré de près par les Zoulous. Son cheval galopait dans une autre direction.

tenant Carey. Il ne donna pas d'ordre. Environ un quart d'houre après, Grubb et Willis nous rejoignirent et nous dirent qu'Abel Rogers et le Cafre étaient tués.

Dans quelle direction courait le prince?

— Il courait après mous de management

- Quelle était le nombre des Zoulous qui le poursuivaient? - Une douzaine à peu près, je peuse.

A quelle distance étaient-ils de lui?

— A peu près trois mètres ; ils avaient tous des fusits et des zagaies.

— A t-on fait quelques tentatives pour vous rallier, pour vous faire faire halte, ou pour sauver le prince?

Non; nous n'avions en tout que trois carabines en supon ations soits alimai en

lopé?

Environ deux milles, sans nous ar-

ter. esaegan a inp ellit ob envilocies.
Quelqu'un s'est-il înqueté du prince?

Non; nous étions séparés.

Enfin, le soldat Letoga a dit ceci : 110 attisano

En passant devant le prince qui tenait son étrier de la main et essayait de monter, je lui dis Dépéchez-vous s'il vous plait, monsieur, de monter Il ne me répondit pas à paisir la

bride. Je le vis tomber et je vis son cheval

le pietiner.

Carey nous conduisait. Nous galopâmes pendant deux ou trois milles. Voyant que Grubb et Willisne pouvaient nous rejoindre, je conseillai à Carey de les attendre. Il me répondit: Traversons d'abord, et quand nous serons sur la hauteur, nous attendrons. Aucun ordre ne fut donné de nous raillier, de faire halte, de faire feu ou d'essayer de sauver le prince. Le lieutenant Carey se contenta de nous dire: VITE VITE DEPECHONS-NOUS!

Chronique Locale et de l'Ouest.

adiauam is un **Saumhur!**

Le dimanche 43 juillet prochain, à l'occasion de la fête du concours agricole, la Société Sainte-Cécile d'Angers viendra pour la première fois à Saumur. Le soir, à 8 heures, sur une estrade établie place du Roi-René, elle chantera les morceaux suivants;

Les Paysans, de Saintis. Les Alchimistes, de Saintis. (Ce morceau a valu à la Société Sainte-Cécile la médaille d'or au concours musical de Poitiers.) 4° La Noce du Village, de Laurent de

M. le général de brigade Stephani a passé hier, à Saumur, l'inspection de toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondisse-

M. le lieutenant-colonel marquis Guérin d'Agon, nommé commandant en second de l'Ecole de cavalerie, est arrivé à Saumur.

M. Guerin d'Agon sort du 3° régiment de chasseurs.

A propos de l'arrêté mirifique de M. le préset de Maine-et-Loire (dont nous avons donné le texte), suspendant pour deux mois de ses fonctions d'adjoint au maire de la commune de Grézille l'honorable M. Chauvigne, voici ce que dit le Journal de Maine et-

« Le crime de M. Chauvigné est de « s'être » associé au colportage » de la pétition en faveur de la liberté de l'enseignement, pé-tition qui a été signée à Grézillé, — nos lecteurs ne l'ignorent pas, — par tous les con-seillers municipaux de la commune, moins deux.

M. Abdon Bechade a juge que le texte de cette pétition était injurieux pour le gouvernement de son cœur et que M. Chauvigné, en l'approuvant, le signant et le colportant, avait a manque de respect à la vérité et au gouvernement. » - Au gouvernement, c'est contestable, puisqu'il ne s'agissait que d'un projet de loi, mais à la vérité! allons donc! Qui donc de M. Chauvigné ou de M. Abdon Béchade a manque à la vérité?

Le lecteur va. tout de suite, en juger : La pétition signée par M. Chauvigné et par nous tous commence par la phrase sui-

Deux projets de loi récemment présentes, DAUTRES DONT LE GOUVERNEMENT HOUS ME-» NACE, s'attaquent à la diberté de l'enseignement chretien.

▶ Or. M. Abdon Bechade, prefet de Maine-et-Loire, qui accuse si legerement, les eutres d'avoir « manque à la vérité », écrit dans le premier considérant de son arrêté du 28

juin: « Qu'il est dit, dans cette pétition, que le » gouvernement « menace » le pays » Nous conservons soigneusement à cette phrase de l'arrêté les dispositions typographiques adoptées par les journaux amis de M. Bé-chade, et nous nous contentons de deman-der à nos lecteurs s'ils ne sont pas de notre avis lorsque nous disons que M. Abdon Bé-chade, qui n'est pas jesuite, a vraiment une façon à lui de citer les textes et d'en tirer les injures dont il a besoin pour trouver des prétextes à ses arrêtés coléreux.

» Cela dit, et croyant sincerement qu'il n'en faut pas davantage pour éclairer les lecteurs, nous donnerons exactement, complétement et sans le dénaturer, le texte abracadabrant de l'arrêté ridicule de M. Abdon

chade. » (Suit le texte que nous avons publié.)

Et le Journal de Maine-et-Loire ajoule:

« Que voules-vous? Ne pouvant se flatter d'être un adjoint selon le cœur de M. Abdon Béchade et de M. le sous-préfet Demangeat,

M. Chanvigné se contentera, croyons-nous, d'être d'accord et toujours d'accord avec la très-grande majorité de la commune de Grézillé, qui ne désavoue pas son adjoint. »

Le Journal de l'Ouest, de Poitiers, publie cel avis :

« Nous prions nos amis à moins de cas de force majeure, de ne pas nous adresser de dépêches télégraphiques. Le télégraphe communique d'abord au Préfet toutes les dépêches, même privées, qui lui semblent revêtir un caractère politique.

» A la poste même, et aux lettres chargées, nous préférons des communications verbales ou des communications écrites fournies par des messagers surs.

La République étant le régime de toutes les libertes, prenons au moins celle. de prendre nos précautions. »

La femme Marchandeau, âgée de 76 ans, demeurant à la Ville-aux-Dames, près Tours, traversait mercredi le passage à niveau n. 178, près du poteau kilométrique 229, lorsque viot à passer le train rapide de midi 27 minutes de Paris à Bordeaux. La malheureuse femme, sourde et peu ingambe, n'entendit point les coups de sifflets repetes du mécanicien...! Elle fut atteinte par la machine et lancée hors de la voie, la tête broyée et la colonne vertébrale brisée.

Le toux de l'argent. — La commission relative au taux de l'intérêt de l'argent a décide de maintenir l'intérêt à 5 0/0 en matière civile.

En revanche, en matière commerciale elle accorde pleine et entière liberté. On prêtera au taux qui paraîtra opportun.

Toutefois, à défaut de stipulations contraires, le taux sera présumé être de six pour cent.

On a distribué lundi, à la Chambre, un projet de loi présenté par M. Léon Say, relatif à la suppression des surfaxes établies sur les vins en bouteilles.

Celte suppression a été demandée depuis longtemps par Bordeaux et Beaune. Elle fait l'objet d'un amendement au budget de 1880, par MM. Roudier et Caduc, députés de la Gironde.

L'expose des motifs explique que cet impôt sur les vins en bouteilles n'a pas le caractère de proportionnalité qu'on voulait lui attribuer, parce que d'une part beaucoup de grands vins sont expédiés en fûts, et d'autre part que de nombreuses familles peu aisées ou n'ayant pas de caves, font de petits approvisionnements par paniers de 25 et de 50 bouteilles.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les personnes qui ont l'habitude de payer leurs contributions en une seule fois. en juin, sont priées de les solder.

SOUARE DU THEATRE.

Musique du 77° régiment d'infanterie. Directeur M. SINBAU.

Concert du vendredi 4 juillet 4879, à huit heures du soir.

Programme.

1re PARTIE.

1. Rollon, marche militaire..... Singao. 2. Les Dragons de Villars, mosaïque. MAILLART. 3. Le roi Gambrinus, valse 0. METRA. 2º PARTIE.

4. Marche aux flambeaux..... MEYERBEER. 5. Grand pot-pourri..... LEROUX.

6. Polka chantée, paroles de A. VERRIER.

Le concert commencera à 8 heures pour finir a 9 heures 4/2.

CONSEILS ET RECETTES

On ne saurait trop s'élèver contre l'habitude qu'ont certaines gens de se servir du plomb de chasse pour nettoyer les, bo uteilles, sans vérifier. avant de les remplir de neu veau, s'il n'en reste pas quelques grains.

On écrit de Bourg (Ain) :

· Le sieur Bareste, de Charnoz, rendait hier le dernier soupir au milieu d e souffrances atroces.

» Il en résulte de l'enquête qu'il s'est empoisonné en buvant d'une liqueur contenue dans une bouteille dont le fond renfermait une dizaine de grains de plomb, qui s'étaient, peu à peu, sous l'action du liquide, transformés en carbonate. »

Un remede contre la gravelle. - Voici, dit le Figaro, un remède contre la gravelle, que nous adresse un correspondant qui nous affirme en avoir obtenu un sérieux soulagement et nous demande de le vulgariser.

Boire, matin et soir, un bol de « chevelu de mais » en décoction, pendant un mois.

G'est la tisane végétale de certains pharmaciens. Cela coûte, chez eux, cent francs pour le traitement, deux francs chez l'herboriste, et rien du tout dans un champ de mais. Cette chevelure, qui enveloppe l'épi, est ordinairement laissée sur le sol comme engrais.

Teinture en noir des cuirs. - On obtient un noir très-intense en passant sur la surface du cuir tanné plusieurs couches successives d'acetate de Contreadl-Belley, Grand Hoss

BULLETIN HEBDOMADAIRE DE LA BOURSE.

3 juillet 1879.

La liquidation des rentes ainsi que celle des valeurs ont montré que le mouvement exagéré de hausse avait créé une position de place excessivement dangereuse dans le cas d'un événement défavorable. Les reports ont atteint jusqu'à 80/0. Les sacrifices subis par les acheteurs en spéculation, pour conserver leurs positions, dépasse donc de beaucoup les bénéfices que leur donne les coupons qui, aux prix actuels, ne produisent que 4 à 4 1/2

Cette situation pourra se prolonger encore quelque temps, grace aux besoins que les syndicats ont d'écouler les titres qu'ils ont encore en portefeuille, et aussi aux fortes émissions en voie de formation et pour la réussite desquelles il est nécessaire que le marché montre une très-grande confiance dans la nausse. Ces deux raisons rendent la baisse à peu pres impossible, pour le moment, malgre la cherté des reports. Le 5 0/0 est coté 116 fr. 70, le 3 0/0 82 fr. 50, et l'Amortissable 84 fr. 70.

Les valeurs de crédit, après avoir subi un instant l'influence de la cherté des reports, ont rega-gne ce qu'ils avaient perdu. La Banque de Paris est à 835 fr., elle avait fait 817 fr.; l'Union Générale se maintient aux environs de 660 fr., le Crédit foncier 825 fr., la Banque d'Escompte 845 fr., ainsi que le Comptoir d'Escompte, la Générale 506 fr. 25. Quant aux autres valeurs, elles ent subi des variations insignifiantes.

La Rente italienne, qui avait été offerte un instant à 81 fr. 50, a repris le cours de 82 fr.

Les Egyptiennes, comme nous le prévoyions, ont subi un mouvement de réaction assez sensible, justifié par le trop de précipitation que l'on avait mis à escompter l'abdication du khédive.

B. DES H.

Théâtre de Saumur.

14 of shall Tres-prochainement,

UNE SEULE REPRESENTATION DONNÉE PAR

M. BRASSEUR

Premier comique du théâtre du Palais-Royal,

Avec le concours de MM. NUMA, MONROY, FRAISANT, M- AUBRYS, artistes du théâtre des Nouveautes de Paris.

CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

SOCIETE ANONYME

STEARINERIE LYONNAISE

CAPITAL SOCIAL : 600,000 FRANCE : SIEGE SOCIAL: 65, Chemin de Gerland, à Lyon ÉMISSION

De 2,400 Obligations

HYPOTHECAIRES

De 250 Fr., Remboursables en 40 années. INTERET : 15 FRANCS PAR AN Payables par semestres, les 1er Janvier et 1er Juillel,

GARANTIE DES OBLIGATIONS

Ces obligations sont garanties par une première hypothèque prise sur les usines et tous les immeubles de la Société.

La moyenne des bénéfices pour les neuf dernières années a été de 83,831 francs, assurant plus de deux fois l'intérêt et le remboursement des obligations

Les immeubles et les marchandises sont assurés contre l'incendie pour 1,164,000 francs, les bénéfices de l'année 1878 ont été de 116,108

PRIX D'EMISSION : 245 FRANCS

PAYABLES:

20 Fr. en souscrivant. 25 » à la répartition. 50 » du 15 au 20 août 1879. 50 » du 15 au 20 septembre 1879.

50 » du 15 au 20 octobre 1879. 50 » du 15 au 20 novembre 1879.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 242 fr. 50 net.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Samedi 12 au Mardi 15 Juillet 1879 A PARIS, à la CAISSE VIVIENNE, 45, rue Vivienne; A LYON, à la Société Industrielle et Finan-

CIÈRE DU RHÔNE, 27, rue Centrale; A MARSEILLE, au Comptoir de Change, Adolphe Amoretti, rue Saint-Ferréol, 4;

A LILLE, au Comproir de Change du Nord, rue Nationale, 6; A BREST, au Comproir de Bretagne, 24, rue de

la Mairie; A SAUMUR, chez M. LE BRAS, banquier.

Pour se rendre compte de la sécurité absolue de ce placement, demander des prospectus à la Caisse

On peut souscrire des à présent par correspondance.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

Texte: Courrier de Paris, par Gérôme. — Bul-letin, par X. Dachères, — Le Salon de 1879, par Daniel Bernard (septième article). — Le Port-Natal et la ville de Darban, par H. V. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — S. M. Scientinque, par le docteur E. Decaisne. — S. M. l'impératrice d'Autriche à la chasse, par F. Bourgeat. — L'hôpital Hertford, à Levallois-Perret, par F. Bourgeat. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^m Iza de Cérigny. — Echecs. — Gravorres: Mort du Prince impérial. — Portrait de S. A. le Prince impérial, mort le 1 inin. — Portrait de S. A. R. le prince d'Orange, mort le 10 inin. — Afrique la istrale. Éclaireurs de la colonne

juin — Afrique australe : éclaireurs de la colonne du général Wood sabrant des Zoulous. Port-Natal ; du général Wood sabrant des Zoulous: Port-Natal; la ville de Durbau, dans la colonie de Natal. — Les courses d'Enghien. — Banquet offert par le Cercle de l'Union artistique à MM. Garolus Duran et de Saint-Marceaux, lauréats des médailles d'honneur au salon de 1879. — S. M. l'impératrice d'Antriche à la chasse. — L'éruption de l'Etna (trois gravures). — L'hopital Hertford, fondé à Levallois-Perret, par sir Richard Wallace. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 4 an, 22 fr., 6 mois, 44 fr. 50; 3 mois, 6 fr. - Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opera.

SANTE ET ENERGIE A TOUS rendues sans medecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guerissant les dyspensies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidites, pituites, nausées, repvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, in-somnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, fore, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tahac. C'est en outre la nourriture par apres le tanac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures. y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur

Nº 63,476 M. le cure Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-

Cure Nº 99,625. - Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait La Revalescière du Barry m'a guerie a l'âge de 61 ans. - J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me deshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies herribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remedes avaient échone, la Revalescière m'en a sauve completement. - Bonnet, nee Carbonnetty, rue du Balai, 11. Cure Nº 98,614. Depuis des années je souffrais

de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie, tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Leon Prychet, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en mêde-cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. La Revalescière chocolatee, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appetit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Depôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; BESSON, successeur de TEXIER; J. Russon, épicier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barny et C° (limited), 8 rue Castiglione, Paris: Suprado es (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Hetel-de-Ville de Saumer

Valeurs an comptant.	Dernier conri-	House	Baisse.	Valeurs an comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balase.	Valeurs au comptant	Dernier cours.	Hausse	Bals
	82 40 84 85 112 75 116 50 585 241 598 510 50 510 50 3100 850 5 477 50	3 b b c c c c c c c c c c c c c c c c c	B B B B B B B B B B B B B B B B B B B	Crédit Foncier colonial . Crédit Foncier, act. 500 f. Obligations foncières 1877 . Soc. gén. de Crédit industriel et . Commercial . Crédit Mobilier . Crédit foncier d'Austièle . Bst . Paris-Lyon-Méditerranée . Midi. Nord . Orléans . Ouest . Compagnie parisienne du Gaz. C. gén. Transatlantique	835 8 589 9 705 8 637 50 636 25 782 50 1157 50 885 8 1200 6 1270 8 608 75	3 50 3 50 5 1 25 1 15	9 50 9 50 1 95 8 75 5 9	Canal de Suer Crédit Mobilier csp. Société autrichienne. OBLIGATIONS. Orlésus Paris-Lyon-Méditerranée. Est Nord Ouest Midl Paris (Grande Ceinture) Paris-Bourbonnais Conal de Suez.	758 75 1265	3 75 10 6 10 6 10 6 10 6 10 6 10 6 10 6 10 6	

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR

DEPARTS DE SAUMUR VERS ARGERS haures 8 minutes du matin, express-noste. (s'arrête à Angers) omnibus-mixte. SHORTS 300 25 70 miles olr, 17 express. -1 32 Tro- 0 olts d (starrete à Angers); DEPARTS DE SAUMUR FERS TOURS. 3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte. omnibue. soir, omnibus-mixte, omnibus-mixte, express. Le train partant d'Angers à 5 h. 85 du soir arrive à

Etude de M. HENRY LECOY, avous à Saumur, rue d'Orléans, nº 60, successeur de M. Callier.

VENDRE

SUR LICITATION ,

EN CUATRE LOTS

En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur:

LA PROPRIETE DE L'ILE-D'ASMERES

Avec toutes ses circonstances et dépendances;

2º LE MARAIS DE DENIAU

Avec les batiments et les bois Existant sur la propriété;

3° LE MARAIS DU BRILLAULT 4° ET LA VIGNE-MARTIN

Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre M. et Mme Silvy, père et mère, et situé communes. de Méron, d'Epieds et de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Ces immeubles seront mis en vente sur les mises à prix suivantes, savoir : L'Ile-d'Asnières, sur la mise à prix de soixante-neuf mille huit cents 69,800 fr.

sur la mise à prix de vingt-quatre mille deux cents francs, ci..... 24,200 Le marais de Brillault,

sur la mise à prix de quatre mille trois cents 4,300 . Et la Vigne-Martin . sur la mise à prix de deux

mille deux cents francs, 2,200 Total des mises à prix:

cent mille cinq cents francs, ci..... 100,500

L'adjudication aura lieu le samedi dix-neuf juillet mil huit cent soixantedix-neuf, à midi précis.

Pour les renseignements, s'adres-

1° A Me Henry LECOY, avoue poursuivant la vente, à Saumur; 2º A M. BEAUREPAIRE, avoue co-licitant, à Saumur;

30 Et à M. Albert, avoué co-licitant,

HOSPICE DE MONTREUIL-BELLAY.

Etude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

AVENDUE

PAR ADJUDICATION ,

En l'étude et par le ministère de M. HAGAULT,

Le mardi 15 juillet 1879, à une heure après midi.

LA MAISON DU GRAND-ARDILLER

Située à Montreuil-Bellay, route de Meron.

Comprenant diverses pièces au rezde-chaussée et au premier étage; vastes écuries, étables, grange, hangar, pressoir, puits, cour, jardins, ouche et terres labourables; le tout renfermé de murs, d'une contenance de 54 ares environ, et joignant au nord la rue du Tricon ou de Méron, à l'est la promenade des Anciennes-Douves, au midi M. de Grozé et à l'ouest la rue Saint-Thomas.

S'adresser, pour visiter les biens et avoir des renseignements, audit Me avoir des reuseignements, HACAULT, notaire, dépositaire du ca-bier des charges. (360) Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Située à Montreuil-Bellay, Grand'Rue, occupée par M. Galbrun, notaire.

Cette maison, de construction récente, appartenant à M. Fuzellier, constructeur-mécanicien à la Croix-Verte, comprend un salon parqueté, une salle à manger et trois autres pièces au rez-de-chaussée, quatre chambres parquetecs au premier étage. grenier et mansarde, un vaste corridor, une écurie, remise, grenier audessus, une cour couverte et un jardin plante d'arbustes; le tout en par-

Placement avantageux. S'adresser, pour avoir des renseignements et traiter, soit à M. Fuzel-LIER, soit audit M. HACAULT, notaire.

Etude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

AVENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties et par lois, au gre des acquereurs.

UNE PROPRIETE DE PRODUIT,

Située commune du Vaudelnay-Rillé et autres circonvoisines,

Comprenant une maison de maître. vaste cour et jardin, deux clos renfermés de murs et divers morceaux de terre, prés et vignes d'excellente qualile; le tout d'une contenance totale de 24 hectares environ. Détail facile.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. Senente, expert à Doué-la-Fontaine, soit audit M. HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété. (333)

Etude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENDRE

UNE MAISON

NOUVELLEMENT CONSTRUITE Connue sous le nom de Caré de la Gare.

Située à Montreuil-Bellay, en face la Gare.

Cette maison, servant actuellement de café et d'hôtel, comprend quatre pièces au rez-de-chaussée, une salle de billard au premier étage et trois chambres à coucher, caves sous la maison, écuries, cour et vaste jardin-

On accordera toutes facilités pour les paiements. S'adresser sur les lieux pour les

visiter, et, pour traiter et avoir des renseignements, audit M. HACAULT, notaire. (352)

Etude de Me HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en Jouissance le 25 mars 1880,

LA FERME DE CHOZE

Situde près le château de Chozé, commune de Cizay, Comprenant bâtiments d'habitation

et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes, le tout en un ensemble, d'une contenance de 32 hectares.

S'adresser, pour visiter les biens et pour traiter, soit à M. Forcer, expert à Montreuil, soit audit M. HACAULT, Blude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Communes de Blou, Vivy et Longue.

DEPENDENCE IN THE

DE CHAMPBAUGE

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres la bourables, prés, bruyères et taillis, d'une contenance de 36 hectares 30 ares 66 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à Me Laumonner. (276

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

CHARMANTE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGREMENT A huit kilomètres de Saumur.

Vue magnifique sur la Loire. Contenance: 4 hectares environ. S'adresser à M. Laumonier, no-

Etude de Me GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M. CLOUARD.

VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude,

Le dimanche 20 juillet 1879, à midi,

Vingt sept ares 50 centiares de vigne, au Clos-Bonnet, commune de Saumur, sur le chemin de Chaintres à Saumur, et joignant le chemin de fer de l'Etat.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à Mme Rossignot, rue de la Tonnelle, ou à Me GAUTIER, no-

Etude de M. GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

AVENDRE

A L'ADJUDICATION,

Le dimanche 6 juillet 1879, à deux heures de l'après-midi,

l'étude de M. GALBRUN, not à Montreuil-Bellay,

428 PIEDS DE PEUPLIERS

Situés près le Canal de la Dive (bief de la Motte-Bourbon au Bas-Nucil),

EN DIX LOTS.

S'adresser, pour visiter, a.M. Mousson, garde-éclusier à la Motte-Bourbon.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située au Petit-Puy,

Consistant en un jardin bien affruité, deux petites maisons, cave voûtée et hangar ; le tout d'une contenance de 16 ares 50 centiares.

S'adresser à Mis BOUTIN-RONTAINE. quai de Limoges, 41.

MARALO A LOUERSTRONG & A

Pour le 1er novembre 1879.

SA DE EN EN (EN CONSTRUCTION)

Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE

Sise commune de Neuille Maine-et-Loire .

S'adresser, pour les renseigne-ments à M. Denie d, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiler, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

de Characa, zemist habitat

ac utils epanusiture d

A CEDER FONDS DE SERRURERIE

Rue Saint-Nicolas, 48. y adresser, à M. DROUCHAU, ou à M. Pichat, quai du Gaz.

A LOUER

GRANDS BT VASTES MAGASINS BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin. Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE TRES-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux,

Précédemment occupée par Me Le Ray, avoue.

S'adresser, pour la visiter, soit à Mº LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. Rebouture, propriétaire, rue de Bordeaux.

LOUER PRESENTEMENT.

UNE JOLIE MAISON

Sise au Pont-Fouchard. Avec jardin anglais clos de murs espaliers bien affruités;

Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. Bouchard-Bineau,

au Pont-Fouchard. LOUER

PRESENTEMENT,

Ou pour la Saint-Jean prochaine PORTION DE MAISON

Sadresser a Saint Joseph , rue Haute-Saint-Pierre.

ALOUEB

GRANDE BY BELLE CAVE

Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, nº 4 S'adresser à M. E. Plessis, même

maison UN HOMME MARIE, muni de bons certificats, demande une place comme

son de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

comptable ou employé dans une mai-

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France pour un article facile, pouvant rap-porter 4,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes — S's-dresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Rambuleau, à Paris. — Joindre un numbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table. Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Gèles-tins, de Vichy. Chez M. DEMONT (maison Lasalle),

patissier, seul depositaire pour l'arrondissement de Saumur

Fine Champagne anti-diabétique et preservative.



Prix 31 le slacon.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.

Guerison par le traitement du decteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux: Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an ideiseige

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Cha-que numéro contient un article relatent les principaux faits de la semaine. de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, tine jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaille des priscipales denrees, la cote des valeurs de boursed etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spéci-

mens, sur demande. Administration: 18, rue Dauphine, à Paris. L'ASSURANCE

CONTRE LES

lands sale Capital: UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES. SIEGE SOCIAL: 12, rue de Châteaudun, PARIS,

Directeur particulier pour la région M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR, and auon area Agent: M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES ACENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifie par l'imprimeur soussigné. LE MAIRE